

**Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette**

**211 avenue Jean-Jaurès 75935 Paris cedex 19**

|  |
| --- |
| **Au stade de la remise de l’offre, il est demandé au candidat de remettre une version Word de l’Acte d’engagement** |

|  |
| --- |
| ACTE D’ENGAGEMENT **(AE)** |

Marché public de Fournitures

|  |
| --- |
| FESTIVAL DE CINEMA EN PLEIN AIR : LOCATION D’UN ECRAN DE DIFFUSION EN TECHNOLOGIE LED, INCLUANT PROCESSEUR DES DALLES  Marché n° 2025MDTS00074 |

Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique.

|  |
| --- |
| Date de notification du Marché :  **(Partie réservée au Pouvoir Adjudicateur)** |

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L’ACHETEUR

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE**

Adresse : 211 AVENUE JEAN JAURES – 75935 Paris cedex 19.

SIRET : 39140695600014

Signataire :

La Directrice Générale, Madame Sophie-Justine LIEBER nommé par l’arrêté du 7 octobre publié au JORF n°0236 du 11 octobre 2022

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et suivants du code de la commande publique :

Le Directeur Administratif et Financier de l’EPPGHV : 211 Avenue Jean Jaurès – 75935 Paris cedex 19.

Comptable assignataire des paiements :

L’Agent comptable de l’EPPGHV - 211 Avenue Jean Jaurès – 75935 Paris cedex 19.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DU TITULAIRE

## 2.1 Titulaire unique

**Le Signataire,**

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse mail du représentant :

Agissant pour mon propre compte

Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel de contact :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

## 2.2 Titulaire en groupement

### 2.2.1 Composition du groupement

Pour l’exécution du présent Marché/accord-cadre, le groupement d’entreprises est :

conjoint  solidaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **cotraitant n°1** | **cotraitant n°2** |
| Raison sociale |  |  |
| Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) |  |  |
| Adresse |  |  |
| Téléphone et courriel |  |  |
| Forme juridique |  |  |
| N° SIRET |  |  |
| N° RCS ou répertoire des métiers  et ville d’enregistrement |  |  |
| Code APE |  |  |
| N° TVA intracommunautaire |  |  |

*(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaitre l’ensemble des cotraitants membres du groupement)*

### 2.2.2 Désignation d’un mandataire

* Les membres du groupement d’entreprises désignent le mandataire suivant :

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)*

*……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………*

* En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

conjoint  solidaire

* Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants *(cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document)*:

Signer le présent acte d’engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

Représenter les membres du groupement vis-à-vis de l’EPPGHV et coordonner l’ensemble des prestations

Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement

Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d’engagement.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE/ACCORD-CADRE

La signature du présent Acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

* L’Acte d’engagement et ses annexes ;
  + Annexe 1 : le relevé d’identité bancaire (RIB) ;
  + Annexe 2 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
  + Annexe 3 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
* Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021 ;
* La note méthodologique et ses annexes remise par le Titulaire dans le cadre de son offre.

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE/ DE L’ACCORD-CADRE

Le Marché court de sa Date de notification à la fin du démontage et de la reprise des fournitures.

.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du Marché et conformément à leurs clauses,

Je m’engage sur la base de mon offre,

J’engage la société que je représente sur la base de son offre,

J’engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l’offre du groupement,

Nous nous engageons sur la base de notre offre,

à exécuter les prestations aux prix indiqués dans les pièces du Marché*.*

ARTICLE 6 - MONTANT DU MARCHE

Le **RIB** transmis par le Titulaire est joint en annexe au présent Acte d’engagement.

## 6.1 Montant du Marché

Le montant total du forfait s’élève à la somme de :

Montant HT                                                                                                 €

Montant TVA à 20 %                                                                                €

                                                                                             --------------------------

Montant TTC                                                                                                €

Le montant total de la part forfaitaire toutes taxes comprises est de (en toutes lettres) :

ARTICLE 7 - AVANCE

*A remplir en cas de titulaire unique ou de groupement solidaire (voir article 8.1 pour les groupements conjoints)*

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

***Nota*** *: Si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, le Pouvoir Adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance*

ARTICLE 8 CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT

## 8.1 En cas de groupement conjoint

### 8.1.1 Répartition de la part forfaitaire

Les prestations exécutées par chaque membre du groupement se répartissent comme suit (*lignes à reproduire en fonction du nombre de cotraitants*) :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification des cotraitants | Nature des prestations | Montant HT | Montant TVA | Montant TTC | Versement de l’avance |
| 1 |  |  |  |  | Oui/non |
| 2 |  |  |  |  | Oui/non |

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations telles qu’elles sont indiquées dans les tableaux ci-dessus.

**Le candidat devra indiquer dans la DPGF la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.**

Chacun des membres de groupement doit donc **fournir un RIB** qui sera joint au présent Acte d’engagement.

## 8.2 En cas de groupement solidaire

Le paiement des prestations sera effectué sur un compte unique :

Ouvert au nom du mandataire du groupement

Ouvert au nom du groupement

**Le RIB** de ce compte unique doit être joint au présent acte d’engagement.

ARTICLE 9 - SOUS TRAITANCE

Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent Acte d’engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4**).

ARTICLE 10 - CESSION - NANTISSEMENT DE CREANCES

*Le montant maximum de la créance à indiquer ci-dessous correspond au montant forfaitaire de l’accord-cadre (article 6.1) auquel est ajouté, le cas échéant, le montant minimum de la part à commandes (article 6.2) si l’accord-cadre est mono-attributaire.*

En cas de Titulaire unique ou de groupement solidaire :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ………………………………€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

**En cas de groupement conjoint d’entreprises**, chaque cotraitant pourra céder ou nantir sa créance. A cet effet, seront renseignées les rubriques ci-dessous :

*Cotraitant n°1 :*

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ………………………………€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

*Cotraitant n° 2 :*

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ………………………………€ TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises :

*(Le candidat doit ajouter des lignes afin de faire apparaitre l’ensemble des cotraitants membres du groupement)*

ARTICLE 11 - SIGNATURE DES PARTIES

|  |
| --- |
| **Signature du titulaire (ou du mandataire du groupement disposant de l’autorisation de signer pour le compte du groupement) ou des membres du groupement** |
| M’ENGAGE / ENGAGE LE GROUPEMENT / NOUS ENGAGEONS, SANS RESERVE  à exécuter les prestations conformément aux stipulations de l’ensemble des pièces du marché / de l’accord-cadre, dont je certifie avoir pris connaissance et accepter sans réserve.  #signature# |

**Visa ou avis de l’autorité de contrôle :**

**Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement**

#signature#

Pour l’EPPGHV, le président ou le Représentant du Pouvoir Adjudicateur